



**ACADÉMIE
DE RENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PRÉCARITÉ ÉTUDIANTE : DÉPLOIEMENT EN BRETAGNE DES NOMBREUX DISPOSITIFS D'AIDES ACTIVÉS PAR LE MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Rennes, le 22 mars 2021

La pandémie de Covid 19 fragilise la situation économique, sociale et psychologique des étudiants. Face à ce constat, le gouvernement a engagé, dès le début de la crise sanitaire, des mesures inédites pour leur venir en aide.

L'enjeu est majeur: il s'agit de répondre à toutes les formes de précarité étudiante, d'accompagner les plus fragiles mais aussi de favoriser la réussite et de garantir la qualité des diplômes.

Aides d'urgence et bourses : un soutien financier renforcé

Le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a revalorisé le fonds des aides d'urgence à 5,1 M€ en 2020 (contre 2.8 M€ les autres années).

A ces moyens se sont ajoutées les contributions de la Région (100k€) et des universités qui ont délégué au Crous la gestion de 105k€ de la part sociale du FSDIE (Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes) contre 40k€ les autres années.

Les aides d'urgence décidées hors commission sont dorénavant plafonnées à 500€ au lieu de 200€.

En Bretagne, le Crous de Rennes a mis en place une évaluation sociale simplifiée pour les aides d'urgence. En parallèle, le nombre de commissions a été démultiplié (1 à 2 par semaine).

Un mois supplémentaire de bourse a par ailleurs été versé aux étudiants dont les examens ou concours avaient été déplacés au mois de juillet. En Bretagne, 2 486 étudiants en ont bénéficié pour un montant total de 580 909€. 150€ ont également été ajoutés sur la mensualité de bourse de décembre pour l'ensemble des boursiers de l'académie de Rennes, y compris ceux dont le dossier a été validé après le mois de décembre.

Les étudiants dont le stage a été repoussé à l'automne ont pu, sur demande, recevoir 4 mois de bourse au titre de 2019-2020. En Bretagne, 67 504€ ont été versés à 75 étudiants.

Par ailleurs, les étudiants ayant été confinés en dehors de leur logement universitaire lors du premier confinement ont également été exonérés du paiement des loyers d'avril à juin, et le délai de préavis est passé de 30 jours à 72 heures.

Contact presse

**Cabinet du Recteur
Pôle Médias**
presse@ac-rennes.fr
Tél. 02 23 21 73 23
ac-rennes.fr/presse
twitter : @acrennes

En Bretagne, un don d'e-cartes alimentaires de 50€ a complété les mesures d'aide d'urgence. Elles permettent à l'étudiant une utilisation immédiate, contrairement à une aide par virement. En 2020, 3 115 e-cartes ont été attribuées à 2 036 étudiants pour un montant total de 354 100€.

Pour renforcer les équipes en place, une assistante sociale a été recrutée pour une suppléance à Rennes. Deux assistantes sociales, dont une cofinancée avec l'UBS, ont été recrutées pour renforcer les effectifs dans le Morbihan et le Finistère.

Restauration et produits de première nécessité : une accessibilité accrue

Depuis septembre 2020, les étudiants boursiers ont pu bénéficier d'un tarif spécial à 1€ dans les restaurants universitaires, suite à l'annonce du Premier Ministre le 15 juillet 2020.

Depuis l'intervention du Président de la République du 25 janvier 2021, la mesure du repas à 1€ dans les restaurants universitaires est étendue à tous les étudiants. Boursiers ou non, ils peuvent tous bénéficier de 2 repas par jour au tarif de 1 euro.

Cette mesure est proposée dans 50 restaurants de 23 villes l'académie de Rennes.

Depuis septembre, ce sont ainsi près de 400 000 repas à 1€ qui ont été servis sur le territoire breton.

Pour compléter ce dispositif, des colis alimentaires gratuits sont proposés aux étudiants. Jusqu'alors réservés aux étudiants en résidence, ils sont proposés à tous les étudiants depuis le 8 mars 2021. Des distributions ont lieu deux fois par semaine et sont aussi organisées dans des établissements universitaires des villes de Morlaix et Roscoff où le Crous ne dispose pas de structures de restauration. L'importante contribution d'entreprises agro-alimentaires pour la plupart membres des fondations universitaires de Rennes 1 et de l'UBO (et bientôt probablement de l'UBS) joue un rôle important dans la mise en place de ce dispositif.

Dès le 1^{er} confinement, le Crous a apporté son soutien aux associations caritatives : dons de denrées périssables et d'équipements de protection (masques, gants...), mise à disposition de véhicules et de personnels. Le Crous apporte également aujourd'hui un soutien logistique et financier aux associations étudiantes bretonnes qui gèrent des épiceries solidaires : l'Agorae à Brest ; Epifree de Rennes 1 ; Solid'Alim, épicerie gratuite de Rennes 2 ; l'épicerie solidaire de l'Insa Rennes.

Le financement de la plupart de ces actions est porté par la CVEC, également utilisée au profit de l'hébergement avec le financement des salaires des étudiants référents.

Soutien psychologique : un accompagnement facilité

Dans le contexte actuel de crise sanitaire, un accompagnement psychologique est proposé aux étudiants qui en ressentent le besoin. Grâce au nouveau dispositif Santé Psy Étudiants mis en place par le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, ils peuvent bénéficier de trois séances gratuites de 45 minutes avec un psychologue, renouvelables dans la limite de trois séances, sans avance de frais.

Cette initiative vient renforcer les actions existantes : elle s'inscrit dans un cadre plus large de soutien psychologique des étudiants déployé par le Ministère, notamment le recrutement de 80 psychologues pour l'année 2021.

Cellules de soutien, groupes de parole, permanences de proximité : tous les établissements d'enseignement supérieur et du Crous de Rennes Bretagne proposent également une aide psychologique aux étudiants en situation de fragilité.

Contact presse

Cabinet du Recteur
Pôle Médias
presse@ac-rennes.fr
Tél. 02 23 21 73 23
ac-rennes.fr/presse
twitter : @acrennes

Résidences universitaires : un lien social maintenu

Les référents étudiants en résidence ont été rapidement généralisés. Dès début avril 2020, le Crous de Rennes Bretagne a recruté 72 étudiants référents afin d'informer et d'assurer le lien social au sein des résidences universitaires en période de confinement.

Ce dispositif mis en place par 3 Crous (dont Rennes) a été déployé au niveau national dès octobre 2020 et a conduit au recrutement de 82 étudiants référents supplémentaires depuis le 2^{ème} confinement.

Les étudiants référents ont suivi plusieurs formations (présentation des services de bourses et d'aide sociale ; sensibilisation aux missions et contour de poste en RH ; formation « Ambassadeurs Covid » proposée par l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique). Ils disposent d'un vademécum et d'un tableau de suivi des résidents.

Un travail est actuellement engagé avec les universités pour valoriser la mission des étudiants référents dans les parcours de formation.

Par ailleurs, le Crous propose aux résidents depuis de nombreuses années des permanences de psychologues via l'association Apsytude. Ces permanences ont été maintenues en visioconférence depuis le 1^{er} confinement, avec une augmentation constatée de 12% des demandes.

Accompagnement pédagogique : un déploiement de ressources élargi

Afin de favoriser le rapprochement entre étudiants et les accompagner davantage dans leur gestion de l'enseignement à distance, des dispositifs ont été mis en place dans tous les établissements d'enseignement supérieur de Bretagne tels que des réseaux sociaux d'établissements, de la pédagogie par jeux de rôle ou encore des séances de lecture d'ouvrages en ligne.

L'opération achat de livres en est un bel exemple. Lancée en novembre dernier en partenariat avec 11 libraires bretons, et financée par le Conseil Régional de Bretagne et la CVEC, cette opération vise à proposer une sélection de 180 livres en libre-service aux étudiants des résidences universitaires. Le dispositif est animé par des étudiants référents pour échanger sur les lectures.

Près de 3000 livres ont d'ores et déjà été achetés dans les différentes villes étudiantes bretonnes.

Le Conseil Régional de Bretagne a par ailleurs apporté son concours financier au Crous à hauteur d'une subvention de 1M€ afin de démultiplier ou compléter certaines des actions initiées par l'Etat.

Contact presse

Cabinet du Recteur
Pôle Médias
presse@ac-rennes.fr
Tél. 02 23 21 73 23
ac-rennes.fr/presse
twitter : @acrennes